

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AGDE

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 01 JUILLET 2014**

Espace Mirabel

34300 AGDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 JUILLET 2014

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Mesdames Carole RAYNAUD, Catherine FLANQUART, Anne HOULES, Anne-Marie GARRIGUES, Brigitte MARTINEZ, Lucienne LABATUT

Messieurs Gilles D'ETTORE, Jean-Pierre CAVAILLES, José GARCIA, Roger CARNIEL, Michel DREMONT, Sébastien FREY

Etait excusée : Fabrice MUR

Mandants

Ghislain TOUREAU
Gilberte CARAYON

Mandataires

Carole RAYNAUD
Lucienne

Secrétaire de séance : Laurence CAMPOS, Directrice du CCAS

Ouverture de la séance à 15H00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président du CCAS.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si cette dernière a des questions ou remarques sur le compte-rendu de la séance du 13 mai 2014. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 13 mai 2014 est approuvé.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

STRATEGIE MANAGERIALE

Question n° 1 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente

Conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale, Monsieur le Président informe l'Assemblée des Décisions prises par Madame la Vice-Présidente ou lui-même dans le cadre des délégations qu'ils ont reçues du Conseil d'Administration par délibération du 28 avril 2008 et du 13 mai 2014.

N° de la Décision	Objet	Prestataire ou cocontractant	Montant
2014-I-01	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association APIJE	Association APIJE	A titre onéreux
2014-I-02	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Département de l'Éducation de la Ville d'Agde	Département de l'Éducation de la Ville d'Agde	A titre gratuit
2014-I-03	Contrat Collecte et Traitement Consommables Usagés entre le CCAS d'Agde et la Société CONIBI	Société CONIBI	A titre gratuit
2014-I-04	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Assurance Maladie de l'Hérault	Assurance Maladie de l'Hérault	A titre gratuit
2014-I-05	Avenant n°1 au contrat « Prévoyance » entre le CCAS d'Agde et la Mutuelle MUTEX	Mutuelle MUTEX	A titre onéreux
2014-I-06	Contrat de maintenance du système téléphonique de l'ensemble des sites du CCAS entre le CCAS d'Agde et la Société ABERIA	Société ABERIA	A titre onéreux
2014-I-07	Contrat de location entre le CCAS d'Agde et la Ville d'Agde pour une maison d'habitation de type 3 au 28 rue de la poissonnerie 34300 AGDE	Ville d'Agde	A titre onéreux

2014-I-08	Cessation des fonctions du mandataire de la Régie Unique Recettes	/	/
2014-I-09	Nomination du mandataire de la Régie Unique Recettes	/	/
2014-I-10	Convention relative à l'intervention d'un psychologue auprès du personnel de la Récré de la commune d'Agde, lieu d'accueil – parents / enfants entre le CCAS d'Agde et Monsieur Jacques BESSON psychologue	Monsieur Jacques BESSON psychologue	A titre onéreux
2014-I-11	Cessation des fonctions du mandataire suppléant de la Régie de Recettes	/	/
2014-I-12	Cessation des fonctions du mandataire suppléant de la Régie d'avance	/	/
2014-I-13	Nomination du mandataire suppléant de la Régie de recettes	/	/
2014-I-14	Nomination du mandataire suppléant de la Régie d'avance	/	/
2014-I-15	Convention portant sur l'autorisation de stationnement sur le parking de l'EHPAD Laurent Antoine d'agents de la Crèche Française DOLTO	EHPAD Laurent Antoine	A titre gratuit
2014-I-16	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Pavois Agathois	Pavois Agathois	A titre gratuit
2014-I-17	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Département de l'Éducation de la Ville d'Agde	Département de l'Éducation de la Ville d'Agde	A titre gratuit
2014-I-18	Convention de prêt du vidéoprojecteur du CCAS d'Agde entre le CCAS d'Agde et l'Association « Les Amis du Cheval Marin »	Association « Les Amis du Cheval Marin »	A titre gratuit
2014-I-19	Contrat de mise à disposition d'un distributeur de boissons chaudes en libre service au Foyer Restaurant « La Maison du Temps Libre » entre le CCAS d'Agde et la société « HP DISTRIBUTION »	HP DISTRIBUTION	A titre gratuit
2014-I-20	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Comité d'Organisation des Manifestations Historiques d'Agde	Comité d'Organisation des Manifestations Historiques d'Agde	A titre gratuit
2014-I-21	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et L'Ecole de Rugby du Pays d'Agde	Ecole de Rugby du Pays d'Agde	A titre gratuit
2014-I-22	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Service des sports de la Mairie d'Agde	Service des sports de la Mairie d'Agde	A titre gratuit
2014-I-23	Convention de mise à disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et le Racing Club Olympique d'Agde	Racing Club Olympique d'Agde	A titre gratuit
2014-I-24	Convention de mise à disposition de locaux entre le CCAS d'Agde et l'Association « Les Objets trouvés »	Les Objets trouvés	A titre gratuit
2014-I-25	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et la Maison Des Savoirs	Maison Des Savoirs	A titre gratuit
2014-I-26	Convention de mise a disposition d'un véhicule entre le CCAS d'Agde et L'Ecole de Rugby du Pays d'Agde	Ecole de Rugby du Pays d'Agde	A titre gratuit

SECOURS FINANCIERS

Décisions N° D14-01 à D14-05 (commission sociale du 13/01/14) représentant **5 secours** pour un montant total de **800,00€** (ayant servi à financer 1 aide au logement, 1 aide à l'énergie et 3 aides à la subsistance).
Décisions N° D14-06 (commission sociale du 02/02/14) représentant **1 secours** pour un montant total de **150,00€** (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance).
Décisions N° D14-07 à D14-10 (commission sociale du 10/02/14) représentant **4 secours** pour un montant total de **900,00€** (ayant servi à financer 2 aides au logement, 1 aide à la subsistance et 1 aide au paiement de frais d'obsèques).
Décisions N° D14-11 à D14-13 (commission sociale du 10/03/14) représentant **3 secours** pour un montant total de **671,71€** (ayant servi à financer 1 aide au logement, 1 aide à l'énergie et 1 aide au paiement de frais d'obsèques).
Décisions N° D14-14 (commission sociale du 20/03/14) représentant **1 secours** pour un montant total de **100,00€** (ayant servi à financer 1 aide à l'emploi).
Décisions N° D14-15 (commission sociale du 04/04/14) représentant **1 secours** pour un montant total de **444,06€** (ayant servi à financer 1 aide à l'énergie).
Décisions N° D14-16 à D14-18 (commission sociale du 28/04/14) représentant **3 secours** pour un montant total de **450,00€** (ayant servi à financer 3 aides à la subsistance).
Décisions N° D14-19 à D14-29 (commission sociale du 19/05/14) représentant **11 secours** pour un montant total de **1 995,65€** (ayant servi à financer 1 aide au logement, 6 aides à l'énergie, 2 aides à la subsistance, 1 aide à la santé et 1 aide au paiement de frais d'obsèques).
Décisions N° D14-30 (commission sociale du 28/05/14) représentant **1 secours** pour un montant total de **150,00€** (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance).

FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Décisions N°F14-01 à F14-07 (commission FAJ du 17/01/14) représentant **7 aides** pour un montant total de **1 715,00€** (ayant servi à financer 3 aides à la subsistance, 1 aide au logement et 3 aides à la formation).
Décisions N°F14-08 à F14-09 (commission FAJ du 29/01/14) représentant **2 aides** pour un montant total de **450,00€** (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance et 1 aide à la formation).
Décisions N°F14-10 à F14-17 (commission FAJ du 14/02/14) représentant **8 aides** pour un montant total de **1 265,00€** (ayant servi à financer 6 aides à la subsistance, 1 aide au logement et 1 aide au transport).
Décisions N°F14-18 à F14-19 (commission FAJ du 24/02/14) représentant **2 aides** pour un montant total de **650,00€** (ayant servi à financer 1 aide à la subsistance et 1 aide à la formation).
Décisions N°F14-20 à F14-27 (commission FAJ du 14/03/14) représentant **8 aides** pour un montant total de **1 646,00€** (ayant servi à financer 6 aides à la subsistance, 1 aide au logement et 1 aide au transport).
Décisions N°F14-28 à F14-31 (commission FAJ du 28/04/14) représentant **4 aides** pour un montant total de **843,00€** (ayant servi à financer 2 aides à la subsistance, 1 aide au logement et 1 aide au transport).
Décisions N°F14-32 (commission FAJ du 16/05/14) représentant **1 aide** pour un montant total de **200,00€** (ayant servi à financer 1 aide à l'énergie).

Il est proposé au Conseil d'Administration de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Président et Madame la Vice-présidente, en application de la délibération du 28 avril 2008 et du 13 mai 2014 et conformément à l'article 21 du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale.

**Le Conseil d'Administration,
PREND ACTE**

Question n° 2 - Désignation du représentant du CCAS d'Agde au sein de l'UDCCAS

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale rassemble les CCAS et CIAS qui sont soucieux d'une action sociale de proximité et pensent que se constituer en réseau est une force.
Le CCAS d'Agde quant à lui, est adhérent à l'Union Nationale et Départementale des CCAS.
Suite à la mise en place du nouveau Conseil d'Administration du CCAS d'Agde et afin de poursuivre l'implication de la ville d'Agde au sein de l'UDCCAS, il convient de désigner un administrateur du CCAS pour représenter le CCAS auprès de cet organisme.
Ce représentant se verra non seulement donner mandat pour représenter le CCAS auprès de l'UDCCAS mais également pouvoir, afin de voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS.
Une fois ce près requis établi, le représentant du CCAS pourra présenter sa candidature pour siéger au sein des instances de l'UDCCAS que sont le Conseil d'Administration et le Bureau de l'UDCCAS.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner le représentant du CCAS, de lui donner mandat et pouvoir afin de voter en son nom et participer aux activités de l'UDCCAS et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE de désigner Madame la Vice-présidente du CCAS, Carole RAYNAUD en tant que représentant du CCAS au sein de l'UDCCAS

DONNE mandat et pouvoir

AUTORISE Madame Carole RAYNAUD à présenter sa candidature

A L'UNANIMITE

Question n°3 : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réservation de 12 places de crèches au sein d'une structure à gestion privée

Dans le cadre de la reconduction du Contrat Enfance 2014 – 2017 la Ville souhaite maintenir ces actions existantes en faveur des orientations de sa politique Enfance et jeunesse sur son territoire et notamment par le biais de la réservation de place d'accueil en structure privée.

En conséquence, le CCAS souhaite réserver en faveur de ses administrés 12 places au maximum de crèche au sein d'une structure à gestion privée **au plus tard au 1er novembre 2014 pour une durée d'une année**. Le montant de la dépense étant supérieur à 15 000€ mais inférieur à 200 000€, il convient de recourir pour le choix du prestataire au lancement d'un marché public à procédure adaptée.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser le lancement d'un marché public avec procédure adaptée pour la réservation de 12 places de crèche au sein d'une structure à gestion privée.

Le Conseil d'Administration,

AUTORISE

A L'UNANIMITE

Question n°4 : Modification du Tableau des Effectifs

Pour mise à jour du tableau des effectifs il convient :

➤ de procéder à la création :

- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture
Création de 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet dont 1 à compter du 1^{er} juillet 2014 et 1 à compter du 1^{er} octobre 2014.
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
Création de 1 emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2014

➤ de procéder à la suppression après avis du CTP du 30 juin 2014 :

- Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Suppression de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2015 et 1 emploi à compter du 1^{er} octobre 2014.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la modification du Tableau des Effectifs dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE

DIT

PRECISE

A L'UNANIMITE

Question n°5 : Mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret 2008-850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Le Rapporteur expose que :

Le CCAS d'Agde souhaite contribuer, en partenariat avec son tissu associatif, à la pérennisation des activités d'aides et de services proposées aux Agathois, en lui apportant un soutien significatif.

Pour ce faire, il vous est aujourd'hui proposé de mettre à disposition totale, selon des modalités définies par voie de convention, un agent au profit de la maison de jeunes d'Agde.

La convention proposée concerne la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014.

La MJC effectuera le remboursement du salaire et des charges de l'agent concerné au C.C.A.S.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS d'Agde auprès de la MJC dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°6 : Mise à disposition des agents de la Ville d'Agde auprès du CCAS

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret 2008-850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Le Rapporteur expose que :

Le CCAS d'Agde souhaite contribuer, en partenariat avec la ville à la pérennisation des activités d'aides et de services proposées aux Agathois, en lui apportant un soutien significatif.

Pour ce faire :

- deux agents titulaires du grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe et employés par la ville d'Agde sont mis à disposition du CCAS, auprès du pôle âge d'or à raison de 3h30 le jeudi matin pour un et à raison d'1h30 le lundi de 15h à 16h30. Les conventions sont proposées pour une période allant du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2015.
- Un agent titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe employé par la ville d'Agde est mis à disposition du CCAS, auprès du pôle stratégie managériale à temps plein afin d'assurer le suivi des travaux des différents locaux et bâtiments du CCAS. La convention est proposée pour une période allant du 2 avril 2014 au 31 mars 2015

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention de mise à disposition des agents de la Ville d'Agde auprès du CCAS d'Agde dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°7 : création d'un comité technique (CT) et d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) communs entre la ville, le CCAS et la caisse des écoles

L'article 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique et qu'un Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à la collectivité de créer un comité technique et un comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail uniques compétents à l'égard des agents de la collectivité et des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CT et d'un CHSCT uniques compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité, du CCAS et de la caisse des écoles.

Les effectifs des agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2014 étaient de:

- 974 agents pour la Commune
- 158 agents pour le CCAS

- 4 agents Caisse des écoles

➤

Ces derniers permettent la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail communs.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS la création d'un comité technique et d'un comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail uniques compétents pour les agents de la collectivité, du CCAS et de la caisse des écoles.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
A L'UNANIMITE**

Question n°8 : Convention Action-Santé

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Agde est chargé de mettre en œuvre une action *individualisée en direction des personnes présentant des difficultés de santé*, au profit de bénéficiaires de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur le territoire du Service Insertion RSA de Pézenas Agde. Cette action vise à faciliter l'accès aux soins, afin de lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle inhérents aux problèmes de santé, par un accompagnement individuel.

Elle est portée par un infirmier à temps plein et un psychologue à mi-temps. Les objectifs de suivis sont fixés à minima à 80 personnes sur le territoire du Service Insertion RSA de Pézenas Agde.

En contrepartie, le Conseil Général de l'Hérault s'engage à soutenir financièrement le CCAS à hauteur de 48 000 €.

Ce partenariat est l'objet d'une convention, conclue sur la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention (ci-jointe en annexe) et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à la signer.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°9 : Renouvellement Convention Espace Lieu Ressources

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, le CCAS d'Agde est chargé de mettre en œuvre une action *d'accueil, d'information et de développement territorial* destinée aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), sur le territoire du Service Insertion RSA de Pézenas Agde.

Cette action a pour objectifs de :

- informer les usagers sur les droits et obligations dans le cadre du dispositif RSA et créer les conditions leur permettant de devenir acteur de leur parcours,
- favoriser l'expression des usagers afin d'appréhender leurs besoins
- participer à la dynamique partenariale locale favorisant l'émergence d'actions d'insertion et de développement social adaptées
- mettre à disposition une documentation ciblée, conforme

Le Conseil Général de l'Hérault participe au financement de l'action à hauteur de 34 400 €.

La présente convention est conclue sur la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention CCAS d'Agde/Conseil Général de l'Hérault, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 (convention ci-jointe en annexe).

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°10 : Lancement d'un marché à procédure adaptée en vu du choix du : Colis de Noël 2013 en faveur des personnes âgées – Chocolats pour le Centre de Soins Polyvalent, les Maisons de Retraite « Laurent ANTOINE », « Villa CLEMENTIA », « Les Jardins de Brescou » et pour les Foyers du Pôle Age

d'Or et pour les retraités bénéficiant du portage des repas - Pères Noël en chocolat pour les enfants des crèches et « Noël pour tous »

Chaque année la Ville d'Agde par l'intermédiaire du CCAS, offre aux Agathois âgés de 60 ans et plus, résidant à l'année sur la commune un présent de Noël ainsi qu'aux enfants et aux tout petits.

A cette fin, le CCAS va procéder prochainement au lancement d'un marché avec procédure adaptée en vue de choisir les prestataires « Colis de Noël 2014 » et des chocolats par le biais d'un avis public d'appel à la concurrence ou d'une consultation d'entreprises.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le lancement du marché avec procédure adaptée en vue de choisir les prestataires des « Colis de Noël 2014 » et des chocolats et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°11 : Lancement marché « Repas 2015 » de la Ville organisé en faveur des personnes âgées

Chaque année la Ville d'Agde par l'intermédiaire du CCAS, organise un Repas/Spectacle pour les Agathois âgés de 60 ans et plus, résidant à l'année sur la commune.

A cette fin, le CCAS procédera prochainement au lancement d'un marché avec procédure adaptée en vue de choisir les prestataires pour cette manifestation par le biais d'un avis public d'appel à la concurrence ou d'une consultation d'entreprises.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le lancement du marché avec procédure adaptée en vue de choisir le prestataire pour l'organisation du « Repas de la Ville 2015 en faveur des personnes âgées » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°12 : Lancement marché « Spectacle » pour le Repas Ville 2015

Afin de choisir le prestataire du spectacle proposé aux Agathois âgés de 60 ans et plus, résidant à l'année sur la commune lors du Repas Ville 2015, le CCAS d'Agde procédera au cours de l'été au lancement d'un marché avec procédure adaptée.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le lancement du marché avec procédure adaptée en vue de choisir le prestataire pour l'organisation du « Spectacle » pour le Repas Ville 2015 et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°13 : Repas Savoureux.

Comme chaque année, le Pôle Age d'Or organise dans le cadre de la semaine du goût un repas savoureux le vendredi 17 octobre 2014 à partir de 12 heures à la salle du Moulin des Evêques à Agde.

Prix : 18 € par personne.

Inscription à partir du 08 septembre 2014 au Pôle Age d'Or à Agde.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en €
------	-----------	-----------	---------------------------	----------------------------------	------------------------

17/10/2014	Repas Savoureux	18 €	0	18 €	
------------	-----------------	------	---	------	--

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accepter l'organisation de l'animation en faveur des retraités « Repas Savoureux » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
ACCEPTÉ
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°14 : Noël dans les Foyers

Le Pôle Age d'Or du CCAS organisera un repas spécial Noël :

Le mardi 16 décembre 2014 à la Maison du Temps Libre au Cap d'Agde

Le mercredi 17 décembre 2014 au Foyer de la Calade à Agde

Le jeudi 18 décembre 2014 à l'Espace Jean Félix au Grau d'Agde

Il a été demandé à la société SHCB de confectionner un repas amélioré pour ces manifestations.

L'animation sera assurée par les gestionnaires, l'animatrice des foyers et l'animatrice inter générations.

Prix : 15 € 00 par personne.

Une boîte de chocolats, prise en charge par le CCAS, sera offerte à chaque participant.

Inscriptions à partir du 10 novembre 2014 dans les foyers respectifs.

DATE	ANIMATION	Coût en €	Prise en Charge CCAS en €	Participation Des retraités en €	Avance Nécessaire en €
16/12/2014	Noël Maison du Temps Libre	15 € 00	0	15 € 00	
17/12/2014	Foyer de la Calade à Agde	15 € 00	0	15 € 00	
18/12/2014	Espace Jean Félix au Grau d'Agde	15 € 00	0	15 € 00	

La participation des retraités sera encaissée par carnet à souches. Les prestataires seront payés par mandat administratif sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'organisation de l'animation « Noël dans les Foyers » et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

Question n°15 : Atelier « Activité physique adaptée »

Durant l'avancée en âge, il est important et nécessaire de pratiquer une activité physique adaptée. Spécialiste du vieillissement, l'association « MA Vie » conçoit et met en place des programmes de prévention santé destinés aux personnes retraités, vivant à domicile, en foyer ou en institution.

Chacun des professionnels intervenant dans la mise en place de ce programme est au moins diplômé d'une licence d'activité physique adaptée.

Aussi afin de favoriser l'autonomie physique et cognitive de la personne retraité, le CCAS propose, en partenariat avec l'association « MA Vie » de mettre en place, des ateliers qui auront comme objectif le maintien de l'autonomie de la personne âgée par une sollicitation adaptée de ces deux dimensions.

Ces prestations s'adresseront à 2 groupes de 12 personnes retraitées (groupe perte d'autonomie et groupe dépendant) et seront réparties en 13 ateliers en Activités Physiques Adaptées et 13 ateliers hebdomadaire d'une heure soit un total de 26 séances.

Les 26 séances seront réparties sur la période du 16 septembre au 15 décembre 2014 (hors vacances de Noël).

Le coût de l'animation et coordination d'ateliers prévention des chutes pour deux groupes de 12 personnes est de 1 800 € pris en charge en intégralité par le CCAS.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver la mise en place de l'atelier « Activité physique adaptée » par le biais d'une convention pour la période du 16 septembre au 15 décembre 2014 dans les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Le Conseil d'Administration,
APPROUVE
AUTORISE
A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16H00

**Gilles D'ETTORE
Président du CCAS**